



Assurance vie : comment redynamiser votre vieux contrat



RichVintage/Getty Images

Avec la baisse continue de la rémunération servie par les fonds en euros de l'assurance vie, notamment sur les contrats les plus anciens, il est devenu nécessaire d'aller chercher de la performance ailleurs... et donc de prendre un peu plus de risques.

Vous êtes l'heureux détenteur d'un contrat d'assurance vie de plus de 8 ans, mais vous n'êtes plus satisfait de son niveau de rémunération ? Ne vous en faites pas, plusieurs solutions s'offrent à vous pour redonner un peu de pep's à votre vieux contrat... à condition que vous acceptiez de prendre un peu plus de risques. Pour obtenir du rendement avec votre placement en assurance vie, il n'est plus question, en effet, de compter uniquement sur le fonds en euros, dont la rémunération moyenne est encore amenée à baisser les prochaines années.

“Le temps où l'on pouvait gagner de l'argent sans faire d'effort, c'est terminé”, signale Guillaume Eyssette, directeur associé du cabinet en gestion de patrimoine Gefinéo. “Désormais, il faut faire un effort de segmentation du contrat”, insiste-t-il. En fonction de votre profil d'investisseur, de vos projets et de votre



[Visualiser l'article](#)

horizon de placement, il est recommandé de décomposer votre contrat d'assurance vie entre, d'un côté, une part plus ou moins réduite dédiée au fonds en euros et, de l'autre côté, des supports en unités de compte.

La poche en euros sert d'épargne de précaution et vous permet de faire face, en cas d'aléas, à vos besoins de court terme. Quant à la partie en unités de compte, elle vous permet d'aller chercher de la performance sur le plus long terme. Les particuliers les moins averses au risque et qui ont un horizon de placement long ont donc intérêt à augmenter la part de leur contrat d'assurance vie investie dans des unités de compte.

>> A lire aussi - Assurance vie : vers la fin de la fiscalité avantageuse des vieux contrats ?

La pierre accessible avec les supports immobiliers

Les amoureux de la pierre peuvent également investir dans des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) ou des OPCI (organismes de placement collectif en immobilier), via leur contrat d'assurance vie. Ces supports permettent aux particuliers d'investir dans l'immobilier tertiaire (bureaux, commerces, Ehpad, résidences pour seniors, etc.). Et la rémunération est au rendez-vous : au premier semestre 2019, les SCPI ont servi un rendement moyen annualisé de 4,52%.

Mais pour amortir les frais importants prélevés sur ces supports - à l'entrée notamment -, il vaut mieux les conserver 8 ans au moins. Plus liquides en revanche, les SCI (sociétés civiles immobilières) investissent à la fois dans des parts de SCPI, d'OPCI, mais aussi dans des foncières cotées. Une bonne manière de placer votre argent dans la pierre, sans limiter la disponibilité des sommes placées sur votre contrat d'assurance vie.

>> Notre service - Testez notre comparateur d'ASSURANCES VIE

Les actions, pour aller chercher plus de performance sur le long terme

Plus classiques, mais plus risquées, les actions vous permettent d'aller chercher plus de performance sur le long terme. "Les actions font souvent un peu peur, plus à tort qu'à raison", regrette Guillaume Eyssette. En effet, malgré les crises, les actions et les foncières cotées sont les classes d'actifs qui ont le plus rapporté sur les 10 dernières années, d'après l'Institut de l'épargne immobilière et foncière (IEIF).

Ainsi, les foncières et les actions classiques ont délivré un taux de rendement respectif de 12% et de 9,1% sur 10 ans. Avec votre assurance vie, vous pouvez investir en actions soit via des fonds (fonds 100% actions ou supports diversifiés, avec une part placée sur des obligations également), soit en direct. Dans ce dernier cas, on parle alors de "titres vifs", qui sont accessibles dans une petite poignée de contrats seulement, à partir de 10.000 euros de manière générale.

Les fonds en euros "originaux", plus rémunérateurs mais dont l'accès est limité

Plutôt qu'un fonds en euros classique peu rémunérateur, certains contrats d'assurance vie vous permettent d'accéder à des supports en euros atypiques. En 2018, les fonds en euros "immobiliers" et "opportunistes" ont souvent rapporté très gros aux épargnants (3,2% pour Sécurité Pierre Euro proposé par Primonial ou encore 2,9% pour l'opportuniste Euro Allocation Long Terme 2 de Spirica). Bien loin, donc, du taux moyen de 1,67% servi l'an dernier par les supports en euros classiques, selon Good Value for Money.

La recette de ces support atypiques ? Une part d'investissements moins importante dédiée aux obligations, au profit d'autres classes d'actifs, comme l'immobilier (SCPI, OPCI, immobilier en direct, etc.), les actions, ou



[Visualiser l'article](#)

encore des investissements en infrastructures. Mais pour accéder à ces très bons supports en euros, il faut obligatoirement orienter une partie de votre versement sur des unités de compte. Encore une fois, pour aller chercher du rendement, la prise de risque est donc nécessaire.

>> A lire aussi - AG2R La Mondiale pourrait aussi limiter l'accès à ses fonds en euros

Transférer un vieux contrat vers un produit plus récent

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Pacte au printemps dernier, les particuliers ont la possibilité de transférer, au sein de la même compagnie d'assurance, un vieux contrat vers un produit plus récent, et ce sans perdre l'antériorité fiscale qui y est attachée. Vous pouvez d'ores et déjà faire une demande de transfert à votre assureur... en théorie.

En pratique, il faudra sans doute attendre début 2020. Car la mise en place de ces transferts internes "impose aux assureurs de revoir leurs process, notamment en termes de parcours client et de formalisation de l'opération, ainsi que du point de vue opérationnel. Toute précipitation dans la mise en place de ces transferts pourrait donc s'avérer, à terme, préjudiciable aux clients. Un objectif fin premier trimestre 2020 semble plus raisonnable", commente Arthur Chabrol, directeur général délégué et directeur de l'expertise technique Vie d'Aviva France.

"Un épargnant qui détient un vieux contrat avec peu de supports pourrait avoir intérêt à aller vers un contrat plus moderne, avec une offre financière plus large", indique Guillaume Eyssette. Et puis, bien souvent, les fonds en euros proposés dans les contrats plus récents sont plus rémunérateurs. Attention toutefois, un transfert est à oublier pour les épargnants qui détiennent un très vieux contrat leur offrant un taux garanti ! Sinon, vous perdrez cette rémunération avantageuse en optant pour un nouveau contrat.